

**BELSENTES**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024**

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du 22.03.2024
- Délibérations :  
Adhésion FUL  
Modification statuts Val'Eyrieux  
Demande de subvention pour étude Pont de Moins  
Frais de scolarité  
Demande de subvention exceptionnelle pour L'atelier Créatif de St Ju  
PLUI (ceci n'est pas une délibération)  
DM 1 et DM 2
- Questions diverses : utilisation salles communales, conventions associations, saison estivale, jardin partagé, PLUI

**Approbation du procès-verbal du CM du 22/03/2024**

Il est demandé aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal pour affichage et diffusion.

*Approuvé à l'unanimité*

**Adhésion au FUL**

Comme chaque année, nous devons délibérer pour adhérer au FUL (Fonds Unique de Logement)

Cela concerne les aides apportées aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou à s'y maintenir.

Le taux de participation pour 2024 s'élève à 0,45 € par habitant soit 247.50 € pour les 550 habitants de Belsentes.

*Approuvé à l'unanimité*

**Modification des statuts de Val'Eyrieux**

Régulièrement, la Communauté de communes Val'Eyrieux met à jour ses statuts.

Lors de son dernier conseil communautaire, il a été décidé de les modifier comme suit : « supprimer la partie II-4/ Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire : le boulodrome couvert de Rochepaule » et « de mettre à jour la partie II-5/ Action sociale »

*Approuvé à l'unanimité*

**Demande de subvention pour étude du Pont de Moins**

L'étude du CEREMA nous alerte sur l'état préoccupant du Pont de Moins.

Ce Pont se trouvant entre les communes de Belsentes et Beauvène, nous allons prendre un arrêté conjoint.

(limitation à 1.5 t, interdiction aux vélos, aux piétons – arrêté en PJ)

Courant de l'été, nous allons mettre en place une signalisation des 2 côtés du pont. Puis la pose de barrières.

Les coûts s'élèvent à 1 780 € (signalétique) et 5600 € (barrières)

50% à la charge de chaque commune

Afin de faire chiffrer les coûts de remise en état du pont, une étude a été demandée au CEREMA (entre 4 000 € et 5 000 €)

Il convient de demander des subventions afin de pouvoir réaliser cette étude dans les meilleures conditions.

Une demande de subvention dans le cadre d'Atout Ruralité sera demandée avec l'accord du conseil municipal.

*Approuvé à l'unanimité*

**Demande de subvention exceptionnelle de L'Atelier Créatif de St Julien**

La commune a demandé à la Présidente de l'Atelier Créatif de St Julien, s'il serait possible qu'ils réalisent une mosaïque afin de mettre en évidence les étagères avec des livres au niveau du lavoir à St Julien.

La demande a été acceptée et ils demandent une participation de la commune pour l'achat de la mosaïque (environ 150€). Pour cela, nous devons passer par une subvention exceptionnelle avec délibération du conseil municipal.

*Approuvé à l'unanimité*

## Frais de scolarité

Les frais de scolarité demandés aux communes n'ayant pas d'école dont des enfants fréquentent l'école des Nonières, n'ont pas été revus depuis 2017. Ils s'élèvent actuellement à 990 €.

Après recalcul des charges de scolarité, en tenant compte de nos effectifs actuels (50 enfants), nous proposons 1207.13 €. Cette actualisation prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Nous informerons, dès la prise de décision du conseil municipal, les communes concernées.

*Approuvé à l'unanimité*

## Décision Modificative 1

Il convient de procéder à une régularisation comptable concernant l'emprunt BP – BA Energie comme suit :

DEPENSES	DEPENSES
Cpte 276341 Chapitre 27 = - 9 427.19 €	Cpte 27638 Chapitre 27 = + 9 427.19 €

*Approuvé à l'unanimité*

## Décision Modificative 2

Il est nécessaire de procéder à l'enregistrement de la dette au SDE 07 suite au financement d'une opération d'électrification rurale de 2021.

Il est également nécessaire de procéder à l'amortissement de cette participation et de reprendre en 2024 les 3 années écoulées : 2022-2023-2024.

Une régularisation comme suit est demandée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	1 782.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 782.20 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	1 782.20 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 782.20 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 782.20 €</b>	<b>1 782.20 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	1 782.20 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 782.20 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-28041582 : Amort. subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 782.20 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 782.20 €</b>
D-2041582 : Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0.00 €	5 940.76 €	0.00 €	0.00 €
R-168758 : Autres dettes - Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 940.76 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 940.76 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 940.76 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 940.76 €</b>	<b>1 782.20 €</b>	<b>7 722.96 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>5 940.76 €</b>		<b>5 940.76 €</b>

*Approuvé à l'unanimité*